

Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain

ASSEMBLEE GENERALE DU 25 JUIN 2012

Étaient présents :

Membres élus : Jean-Marc BAILLY – Philippe BENEDIT – Jean-Yves CAUCHOIS - Dominique CAUQUY – Patrice FONTENAT – Louis GIREAU – Gilbert GROSSAT – Gilbert GUDERZO – Christian JACQUET – Dominique JOUSSEAU – Eric LUGAND – Jean-Pierre MARMILLON – Thierry MERCIER – Guy MONNET – Pascal PERRAUT – Michel PHILIBERT – Hervé PIERROT – Danielle PRADEL – Jean-Claude REY – Philippe TOURNIER-BILLON – Philippe VERNE - Eric VOISIN.

Membres associés : Guillaume ECHAVIDRE – Michel GALLET – Pascal MEILHEURAT – Claire NALLET– Michel PIERROT– Claude RABUEL

Intervention de Monsieur Jean-Marc BAILLY – Président de la C.C.I.T. de l'AIN

Enseignement supérieur : Point sur le développement et moyens à mettre en œuvre

Les actions de notre Compagnie comprennent, d'une part, des actions développées en propre, visant à satisfaire les besoins des entreprises, d'autre part, le soutien financier à des actions d'établissements d'enseignement par le biais du fonds d'intervention pour la formation, enfin des actions en partenariat, notamment avec l'ECAM.

1°) S'agissant des actions développées par notre Chambre de Commerce et d'Industrie

Il s'agit à ce jour, outre les formations destinées à la création / reprise d'entreprise, du cycle d'enseignement EGC (École de Gestion et de Commerce) dont la deuxième promotion démarrera en septembre 2012. Cette formation de niveau Bac + 3 comprend deux années de formation dans le domaine commercial, marketing et gestion et une troisième année de spécialisation à l'international.

33 candidats ont déposé une demande d'inscription ce qui est plutôt un bon résultat. Cette deuxième promotion devrait démarrer avec 25 à 30 étudiants.

Le développement de cette activité a nécessité de structurer une équipe pédagogique dans les domaines de la gestion et du marketing. Cette équipe doit être complétée d'une part, à court terme, dans les domaines linguistique et de l'informatique, d'autre part, à moyen terme, dans le domaine de l'International, spécialisation de l'EGC en troisième année.

La démission d'un agent, coordinateur pédagogique, ayant pour mission de contribuer au développement d'une offre de formation continue dans les domaines de compétences de la CCIT de l'Ain libère des disponibilités budgétaires.

Au vu d'une part de la conjoncture et du marché de la formation, d'autre part des obligations légales liées à la ressource fiscale, il paraît nécessaire que notre Compagnie centre son action sur le développement de l'enseignement supérieur, seule ou en partenariat.

Il vous est donc proposé d'une part, de geler les crédits affectés à cet emploi qui se libère et d'autre part, de donner mission à votre Président de redéfinir les moyens nécessaires affectés à l'EGC dans le domaine pédagogique à court et à moyen terme. Naturellement, ce redéploiement s'inscrira dans le contexte budgétaire nouveau de la réforme des Chambres de Commerce et d'Industrie.

2°) S'agissant des actions en partenariat

L'ECAM ouvrira à Bourg-en-Bresse, dans les locaux de notre Compagnie, une année préparatoire "*Pour une seconde chance*" qui permettra aux étudiants de Bac + 2, type DUT ou BTS Industriel qui n'ont pas un niveau suffisant ou qui souhaitent changer d'orientation, d'intégrer la formation d'ingénieur par alternance spécialité "mécanique" de l'ECAM de Lyon.

L'effectif prévu pour cette première promotion est de 15 à 20 étudiants. La demande à ce jour se situe à 50 étudiants.

Les moyens affectés par notre Compagnie à cette action et inscrits au budget 2012 comprennent, outre la mise à disposition gratuite de locaux (environ 100 m2 en phase de démarrage) et une assistance administrative, une subvention annuelle de fonctionnement de 50.000 €.

Le département formation de notre Compagnie assurera en outre les enseignements dans les domaines linguistique et du développement personnel.

Il vous est demandé de bien vouloir ratifier la convention dont l'ensemble des éléments figure au budget 2012. Cette convention est conclue pour une durée indéterminée avec faculté pour chacune des parties d'y mettre en respectant un délai de prévenance.

En outre, l'ECAM ouvre, à la rentrée 2013, un cycle d'ingénieurs "mécanique" en alternance sur une formation de trois ans. La contribution de notre Compagnie consistera en la mise à disposition de locaux.

Il vous est demandé d'autoriser votre Président à conclure un contrat administratif d'occupation pour l'accueil de ces formations.

La surface affectée sera plafonnée à 390 m2.

Enfin, nous avons en projet, avec l'ECAM et la Maison Familiale Rurale de Cormaranche en Bugey, la mise en place d'une formation d'ingénieurs par alternance pour les métiers du bois qui concernera la seconde transformation du bois. Cette formation dont l'ouverture est prévue à la rentrée 2013 doit faire l'objet d'un dépôt auprès de la commission des titres d'ingénieurs d'ici mi-juillet 2012.

3°) S'agissant des contributions du fonds d'intervention pour la formation

Ce dossier vous a été présenté précédemment. Il n'y a donc pas lieu d'y revenir.

Il est donc soumis à votre approbation :

- le gel des crédits affectés à un emploi de coordinateur pédagogique
- de donner mission à notre président pour redéfinir les moyens apportés à l'E.G.C. dans le domaine pédagogique
- la ratification de la convention conclue avec l'E.C.A.M. concernant l'année préparatoire "Pour une seconde chance"
- la conclusion d'un contrat administratif d'occupation avec l'E.C.A.M. d'une surface de locaux de 390 m² maximum, il vous est demandé d'autoriser votre président à signer.

L'assemblée :

- ✓ vu l'exposé de Monsieur Jean-Marc BAILLY – Président de la C.C.I.T. de l'Ain
- ✓ vu le budget 2012 de la C.C.I.T. de l'Ain

Après en avoir délibéré :

- décide le gel des crédits affectés à un emploi de coordinateur pédagogique
- donne mission au Président pour redéfinir les moyens apportés à l'E.G.C. dans le domaine pédagogique
- ratifie la convention du 26 janvier 2012 conclue avec l'E.C.A.M. concernant l'année préparatoire pour une seconde chance
- décide la mise à disposition à titre gratuit de locaux au bénéfice de l'E.C.A.M. d'une surface maximale de 390 M²
- autorise le Président à établir et signer le contrat administratif d'occupation relatif à ces locaux.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

➤ nombre de membres élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain :	36
➤ nombre de membres élus en exercice :	36
➤ nombre de membres élus présents :	22
➤ nombre de membres élus absents :	14
➤ nombre de voix "pour" :	22
➤ nombre de voix "contre" :	0
➤ nombre d'abstentions :	0

Original signé

Louis GIREAU
Secrétaire

Original signé

Jean-Marc BAILLY
Président